



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 028-200084531-20240415-150424_DELIB26-DE

Date de transmission de la convocation 9 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois d'avril, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 ^{er} adjoint	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjoint	X		
ENEALT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal		X	Stéphane COURPOTIN
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
Aline VAUDRON a été nommée secrétaire de séance.

VOTE BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET LOTISSEMENT DE LA MACONNERIE
(Délibération n°26-15/04/2024)

Stéphane COURPOTIN donne la parole à Edwige VEDIE - adjointe aux finances, qui présente les différents budgets primitifs 2024 de la commune tels que proposés par la commission des finances réunie 11, 18, 19 et 25 mars 2024.

Entendu l'exposé de Edwige VEDIE, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE le budget primitif 2024 du lotissement de la Maçonnerie arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

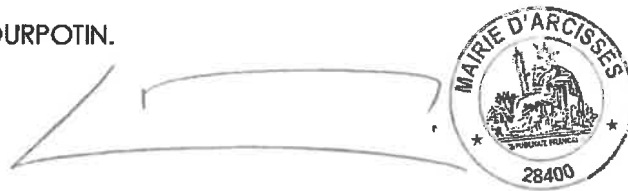
Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 028-200084531-20240415-150424_DELIB26-DE

BUDGET ET SECTION		19004 - LOT LA MACONNERIE ARCISSES			
		Fonctionnement	Investissement	TOTAL	
DEPENSES	Total des reports et reprises		0,00 €	0,00 €	
	vote 2024	Réel	487 639,38 €	309 908,39 €	797 547,77 €
		Ecritures d'ordre	259 035,60 €	698 768,10 €	957 803,70 €
	Total général	TOTAL	746 674,98 €	1 008 676,49 €	1 755 351,47 €
RECETTES	Total des reports et reprises		0,00 €	171 285,27 €	171 285,27 €
	vote 2024	Réel	26 262,50 €	600 000,00 €	626 262,50 €
		Ecritures d'ordre	720 412,48 €	237 391,22 €	957 803,70 €
	Total général	TOTAL	746 674,98 €	1 008 676,49 €	1 755 351,47 €

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 18/04/2024
et de la publication le 18/04/2024
Fait à ARCISSES, le 18/04/2024

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

